

Décision DC 2024-07 portant proclamation des résultats aux élections des représentants des personnels dans les conseils des départements MRIE et CFI de l'établissement

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN

- Vu le code de l'éducation, notamment en ses articles L719-1 et suivants et D719-1 et suivants ;
 Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen Normandie) ;
 Vu la décision-cadre DC 2022-08 du 22 septembre 2022 relative aux modalités d'organisation du vote électronique ;
 Vu la décision DC2024-02 portant organisation d'opérations électorales et composition des bureaux de vote, modifiée par la décision DC 2024-03 et DC 2024-05
 Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins du 20 novembre 2024 ;

DECIDE

Article 1^{er} –Représentants des personnels au conseil de département MRIE

Les représentants élus des personnels au conseil d'administration au conseil de département MRIE sont désignés ci-après :

Intitulé de liste	Elus	Suppléants
<i>Au titre du collège A</i>		
MRIE collège A	POLAERT Isabelle TAOUK Bechara HADJADJ Abdellah EL HAMI Abdelkhalak	
<i>Au titre du collège B</i>		
Transparence	VERNIERES Lamiae ABDELOUAHED Lokmane SAFDARI SHADLOO Hugo	
<i>Au titre du collège C</i>		
A défaut de candidature, 1 siège reste à pourvoir		

Article 2 –Représentants des personnels au conseil de département CFI

Les représentants élus des personnels au conseil de département CFI sont désignés ci-après :

Intitulé de liste	Elus	Suppléants
<i>Au titre du collège A</i>		
Christophe HOARAU	HOARAU Christophe JUBAULT Philippe BUREL Fabrice POISSON Thomas	
<i>Au titre du collège B</i>		
BEUCHER	BEUCHER Hélène DESILLES Nicolas GUERIN Francis VULUGA Daniela	
<i>Au titre du collège C</i>		
BOUST Fabien	BOUST Fabien	

Article 3 – Durée des mandats et prise d'effet

Le mandat des représentants élus des personnels aux conseils des départements, d'une durée de 3 ans, prend effet au 1^{er} décembre 2024 et prend fin le 30 novembre 2027.

Article 4 – Exécution

La directrice générale des services et les différents services chargés du secrétariat des instances sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à compter de sa publication.

A Saint Etienne du Rouvray, le 21/11/2024

Le directeur,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

